

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU DOUBS

2025 09 02

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAÔNE 25660**



Séance du 26 septembre 2025

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
21	21	20

Date de la convocation
22/09/2025

Date d'affichage

Objet de la délibération
Institutions et Vie politique : Désignation d'un suppléant participation citoyenne

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-six septembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Guy DEVAUX, sous la présidence de M. Benoit VUILLEMIN, Maire.

Présents :

Lylian CALVAT, Nathalie CASTILLON, Jérôme CUCHE, Daniel FABREGUES, Marlène BAUD (arrivée à 18h42), Claude GAULARD, Karine GOMES, Fanny GROSGURIN, Marc LECAILLE, Jean-Baptiste MALIVERNAY, Christian MOREL, Franck NICOLAS, Charles-Emmanuel PELLETIER, Margaux PRAOM, Delphine RAHON-SIMON, Philippe RIGAL (arrivée à 18h59), Violette SEGARD, Benoit VUILLEMIN

Excusés :

Marion BELLEVILLE donnant pouvoir à Fanny GROSGURIN
Cyril MARECHAL donnant pouvoir à Lylian CALVAT
Nadine SAUVONNET donnant pouvoir à Benoit VUILLEMIN

Absents :

Néant

Jérôme CUCHE a été désigné Secrétaire de séance.

VU le Code de Procédure Pénale et notamment ses articles 11 et 73 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2211-1 et L.2212-1 ;

VU le Code de la Sécurité Intérieur et notamment son articles L.132-3 ;

VU la Loi n°2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance ;

VU la Circulaire NOR INTA191441J du 30 avril 2019 relative au dispositif de participation citoyenne ;

VU la délibération n°2023 11 03 du 13 novembre 2023 instaurant le protocole Participation citoyenne en lien avec la gendarmerie ;

VU la délibération n°2024 09 01 du 19 septembre 2024 désignant un référent sureté et participation citoyenne ;

Considérant que le dispositif « Participation Citoyenne » repose sur une implication active des citoyens pour signaler tout comportement suspect et renforcer la coopération avec la Gendarmerie ;

Considérant qu'il est opportun de compléter l'équipe de suppléants afin d'assurer une meilleure coordination et couverture sur le territoire communal ;

2025 09 02 – Institutions et Vie politique : Désignation d'un suppléant participation citoyenne

Karine GOMES ne participe pas au vote

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire,

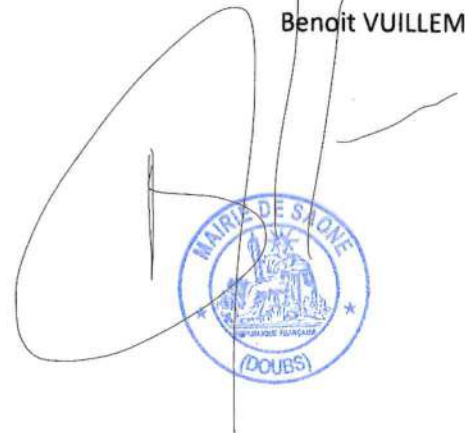
Par 20 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION

DÉCIDE

- **DE DÉSIGNER** Madame Karine Gomes en qualité de troisième suppléant au référent Participation Citoyenne, venant compléter les deux déjà désignés par la délibération du 19 septembre 2024 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à assurer le suivi et la mise en œuvre de ce dispositif, en collaboration avec la Gendarmerie nationale.

Ainsi délibéré aux mêmes jour, mois et année que susmentionnés

Fait à Saône, le 26 septembre 2025
Monsieur le Maire de Saône,
Benoît VUILLEMIN



DESTINATAIRES :

- PRÉFECTURE DU DOUBS

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etats.